

La Gazette Harnésienne

NUMÉRO
346
JUILLET-AOÛT
2020

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE HARNES

ville-harnes.fr



Bonnes vacances !



ÉDITO

PHILIPPE DUQUESNOY

Maire de Harnes,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Chères Harnésiennes, chers Harnésiens,

Alors que notre pays poursuit le déconfinement et que chacune et chacun, après une période complexe, tente de retrouver le cours normal des choses, l'année scolaire se termine et, approche à grands pas, la période estivale.

“ CE N'EST QU'AU PRIX D'ENCORE QUELQUES EFFORTS QUE NOUS POUVONS ESPÉRER RECOUVRER UNE PLEINE LIBERTÉ ”

Je tiens à saluer ici l'ensemble des services municipaux qui se sont mobilisés durant le confinement mais aussi depuis le mois de mars et qui, sans relâche, ont contribué à l'accompagnement des plus fragiles ainsi qu'au maintien des services municipaux.

Cet été ne démentira pas leur engagement et vos services seront à nouveau accessibles : médiathèque, piscine, espaces verts et parcs, Maison des Initiatives Citoyennes, cinéma, musées, Point Information Jeunesse...

Bien entendu l'accès à ces services devra respecter les règles de sécurité et d'hygiène imposées par le contexte sanitaire. Je demande à toutes et tous d'en prendre connaissance et d'en comprendre la nécessité. Ce n'est qu'au prix d'encore quelques efforts que nous pouvons espérer recouvrer une pleine liberté. Ces efforts, nous nous devons de les consentir, ne serait-ce qu'envers celles et ceux qui ont été touchés de plein fouet par l'épidémie, ne serait-ce qu'envers les soignants et l'ensemble des personnes qui ont permis au pays de continuer à vivre.

Je vous souhaite néanmoins de pouvoir bénéficier, durant cet été, de moments de repos et de vacances apaisantes.

La rentrée sera, espérons le, témoin d'une nouvelle étape de cette crise sanitaire, favorable à notre commune et à ses habitants.

Bonnes vacances !

SOMMAIRE

- 03 ZOOM SUR
- 04 RETOUR EN IMAGES
- 05 VIE ÉCONOMIQUE
- 06 TRAVAUX
- 08 SOLIDARITÉ
- 09 JEUNESSE
- 10 VIE MUNICIPALE
- 14 INFOS PRATIQUES
- 15 REGARD SUR LE PASSÉ

N° 346 - JUILLET-AOÛT 2020

MENSUEL D'INFORMATION
3000 exemplaires

Rédaction et administration
Mairie, Grand' Place
62440 Harnes

Commission paritaire n° 72253

Directeur Fondateur > André Bigotte (†)

Directeur de publication > Philippe Duquesnoy

Rédacteur en chef > Philippe Duquesnoy

Rédaction, conception et photos > Vanessa Arantes, Delphine Fournier,
Céline Lépilllet, Eric Muller, Romaric Pochet, Frédéric Régnier

Contact > gazette@ville-harnes.fr - Tél. : 03.21.79.42.79

Impression > Imprimerie Delezenne, 19 Rue Leblond, 62119 Dourges
Tél. : 03.21.20.05.20





OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES : PARTEZ SEREINS

Vous programmez de vous absenter de votre domicile pour quelques jours, ou quelques semaines, y compris pour une hospitalisation prolongée ? Il vous est proposé de bénéficier gratuitement de la surveillance de la Police Municipale dans le cadre du service «vacances tranquilles», organisé depuis juin 2009 par la Municipalité.

Celui-ci complète l'opération «*tranquillité vacances*», de la Police Nationale se déroulant, quant à elle, exclusivement durant les mois de juillet et août.

Pour bénéficier de ce service, qui fonctionne toute l'année, rien de plus simple : Il convient de remplir un formulaire, disponible en Mairie et au poste de la Police Municipale, de le déposer quelques jours avant votre départ ou d'adresser un email à police.municipale@ville-harnes.fr.

Ce formulaire est également disponible sur le site de la ville, à l'adresse suivante : <https://www.ville-harnes.fr/site/vacances-tranquilles/>.

Les agents de la Police Municipale effectueront des vérifications quotidiennes avec contrôle des portes, fenêtres et volets, ainsi que des chalets et abris de jardin s'ils sont accessibles.

Le bien-être des habitants est une priorité pour la Municipalité, qui ne cesse de développer ses services en matière de sécurité.

De nombreux Harnésiens utilisent ce service gratuit rendu à la population. N'hésitez pas à faire comme eux !

Contact : police.municipale@ville-harnes.fr / 03.91.84.00.90 / 06.76.77.15.89

EN CHIFFRES

2009

CRÉATION DU SERVICE OTV SUR LA COMMUNE

1

PASSAGE QUOTIDIEN AU DOMICILE

12

MOIS DE FONCTIONNEMENT POUR CE SERVICE

RETOUR EN IMAGES

Une dizaine de jeunes, âgés de 16 à 25 ans, participent cet été au programme «Garantie jeunes» proposé par la Mission locale, dispositif d'accompagnement vers l'emploi et la formation.



A l'occasion des fêtes des mères et des pères, nos aînés de la résidence Autonomie Croizat ont reçu un présent de la part de la Municipalité.



Les 3 grands gagnants du concours «Des Racines à la maison» se sont vus récompensés pour leur participation et leur créativité : un sac contenant quelques goodies à l'effigie de la ville, et un bon pour une pizza.



Le Club de Prévention et la Municipalité se mobilisent pour lutter contre la fracture numérique. Du matériel informatique, offert par la Préfecture du Pas-de-Calais, a été mis à disposition de quelques familles harnésiennes.



Courant juin, la ducasse s'est invitée sur la Grand'Place, et a ravi les plus petits comme les plus grands.

+ DE CONTENUS SUR NOS MÉDIAS NUMÉRIQUES



Site : www.ville-harnes.fr
Facebook : Harnes
Twitter : @VilledHarnes

DEUX COIFFEUSES À VOTRE SERVICE

Au 94 rue des Fusillés, «Coiffure à l'état pur» a rouvert ses portes le 11 mai. Annabelle Creton et Charlesne Héringuez, les anciennes coiffeuses, ont repris le salon et vous proposent de nouveaux services.

Chacune dispose d'une dizaine d'années d'expériences dans le domaine. Toutes deux sont titulaires du CAP coiffure et du brevet professionnel, avec une mention complémentaire styliste visagiste et une spécialisation «coiffure événementielle - barbier» pour Annabelle.



Dans une toute nouvelle décoration repensée pour accueillir les personnes à mobilité réduite, les nouvelles gérantes coiffent homme, femme et enfant (dès le plus jeune âge), tout en utilisant des produits fabriqués dans des laboratoires français.

Pour raisons sanitaires, Annabelle et Charlesne vous accueillent sur rendez-vous et ne font pas les barbes pour le moment. Par ailleurs, le port du masque (non fourni) est obligatoire, ainsi que le nettoyage des mains à l'entrée (du gel est à votre disposition) et le respect d'une distance d'un mètre minimum avec autrui.

Contact : les lundis, mardis et jeudis, de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 ; le vendredi de 9h à 19h ; le samedi de 9h à 16h30 ; Fermé les mercredis et dimanches – Tél. : 03.21.76.29.83 – Facebook: Coiffure à l'état pur.

BIENVENUE À TANGOLT !

Tangolt, votre nouveau commerce de proximité, a ouvert ses portes il y a 2 mois au 108b route de Lens.

Natif de Harnes, M'Barek Almannani, son gérant, vous ouvre les portes de cet espace convivial, où vous pourrez également acheter et consommer sur place.

Vous y trouverez des fruits et légumes frais, des produits d'épicerie et des boissons soft. Vous pourrez y déguster des salades de légumes et de fruits, mais aussi faire le plein de vitamines avec les différents jus. De la restauration sur commande (couscous, tajine, grillades) vous y est également suggérée. Enfin, votre nouveau commerçant vous livre, dès 20€ d'achats, dans un rayon de 5 km autour de Harnes.

Contact : Du lundi au dimanche, de 9h à 22h, au 09.50.90.22.50 ou 07.49.01.54.29 – Facebook : Tangolt Harnes.





LE GRAND PARC DES BERGES DE LA SOUCHEZ SE FINALISE

Le long des berges de la Souchez, les derniers aménagements se terminent. De Loison-sous-Lens à Courrières, les ouvriers et engins de chantier laissent peu à peu place aux habitants et promeneurs.

Souvenez-vous. En novembre 2013, les communes de Harnes, Courrières, Loison et Noyelles-sous-Lens obtenaient la labellisation Euralens pour leur projet de développement urbain et environnemental du Canal de la Souchez. Les Maires décidaient alors de travailler collectivement à l'ouverture de leur ville sur cette voie d'eau, de lui donner une vocation nouvelle de loisirs, de tourisme, de préservation de la faune et de la flore, mais aussi d'inviter les populations à se réapproprier ces lieux. C'est désormais presque chose faite ! Les travaux, lancés en mai 2018, touchent à leur fin.

Les adeptes de la randonnée adoreront arpenter les 10kms qui séparent la gare de Loison de la Confluence à Courrières, en passant par la Galance de Noyelles-sous-Lens ou encore les multiples sentiers boisés de ce projet hors norme. Les familles y apprécieront également les pique-niques et les 300 hectares d'espaces verts.

Dans notre ville, ce projet intercommunal est visible tant au Bois de Florimond, qu'à la Coulée Verte et au Brochet Harnésien. Ces trois endroits, où se rencontrent trames verte et bleue, bénéficient de divers aménagements qui favorisent à la fois le repos, la détente et les loisirs. Tables, bancs, chaises longues y ont été installés pour le bonheur de tous.

Une plateforme de 10m de diamètre présente une vue imprenable sur le lagunage. Ici, entre les bassins, ou plus loin, le tunnel bleu situé en bas de la Coulée Verte, invitent à la balade.

Le parking du Bois de Florimond vient de s'offrir une nouvelle jeunesse, tout comme le chemin menant à la cabane des pêcheurs au Brochet Harnésien. Autour du marais, les trois promontoires permettent aux promeneurs et amoureux de la nature de se détendre dans un cadre idyllique et de pouvoir observer la faune et la flore des lieux.

A l'entrée, sur votre gauche, grimpez quelques marches pour accéder au terrier 94 de Noyelles-sous-Lens, où la métamorphose se poursuit. Là, les sportifs s'en donneront à cœur joie. Les plus courageux monteront au sommet et profiteront du magnifique panorama à 360°.

Des petits coins de paradis, de véritables bouffées d'oxygène au cœur des villes.

DU NOUVEAU DU CÔTÉ DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

Elle a attiré la curiosité des riverains et des usagers de la route. Une signalisation verticale et horizontale a fait son apparition çà et là dans la cité.

Rue du Chemin de Fer, un stop a été posé à l'intersection avec la rue de Poligny ; et un passage pour piétons, dessiné à l'angle avec la rue St Claude.

Rue Sébastopol, un nouveau panneau indique que cette voie est sans issue ; et Avenue de la Paix, un autre panneau interdit le stationnement sur 70 mètres.

Des places «arrêt minute» ont été créées non loin de la boulangerie rue E.-Zola, à proximité de la mercerie rue des Fusillés et en face du tabac rue du 11 Novembre.

Enfin, des stalles de stationnement ont été matérialisées dans la rue E.-Zola (entre les rues Moulin Pépin et des Ormeaux), mais aussi dans les rues Château Salins (entre les rues de Sarreguemines et de Briey) et de Stalingrad (entre les rues de Sofia et des Ardennes), côté impair.



UN ÉTÉ TOUT EN TRAVAUX

Comme chaque année, la Municipalité profite de la période estivale pour entreprendre des travaux d'envergure dans les bâtiments communaux. 2020 ne déroge pas à la règle.

Depuis le 29 juin, un échafaudage a pris place devant la **salle des fêtes**. La façade et le pignon côté rue Victor-Bailliez s'offrent une nouvelle jeunesse. Ces prochaines semaines seront marquées par le sablage, les retouches d'enduit et la réalisation des peintures de l'édifice. Rendez-vous fin juillet pour le rendu final ! Un rafraîchissement dont le coût s'élève à 16 562€ TTC.

Dans les **établissements scolaires** également, les ouvriers s'affaireront tout l'été et laisseront place nette pour la rentrée de septembre. Citons notamment la démolition des salles Brevière, devenues très vétustes, au sein de la **primaire Pasteur**, pour la somme de 62 573€ TTC (hors enrobés). Les autres écoles ne seront pas en reste et feront, elles aussi, l'objet de travaux d'amélioration. Nous ne manquerons pas de vous en faire le récit dans une prochaine édition. Affaire à suivre !



ON COMPOSTE ENTRE VOISINS RUE DE LIGNY



Un jardin partagé a été créé rue de Ligny. Doté d'un composteur collectif, le jardin est une bonne occasion de se retrouver pour jardiner et apprendre à valoriser ses déchets !

Il aura fallu quelques mois pour que le projet de jardin partagé, entre les riverains de la rue de Ligny, prenne vie ! Pour leur plus grand plaisir, les travaux d'aménagement ont pu rapidement reprendre. C'est désormais au sein d'un jardin pourvu d'une table, d'une pergola et d'un composteur, que les voisins compostent en toute quiétude, mais pas sans masque !

Pour mémoire, le joli projet a été mené en partenariat avec le bailleur Habitat du Nord, l'association les AJONC (les Amis des jardins ouverts et néanmoins clôturés) et la commune. Habituee à proposer la création de jardins partagés avec composteur collectif, l'association les AJONC n'en est pas à son premier coup d'essai. Ils participent ainsi au renouveau des quartiers urbains et au développement des pratiques de compostage. Pratiques largement approuvées et promues par la commune.

UNE HARNÉSIENNE AU GRAND CŒUR

Notre Ville ne peut que s'enorgueillir de la générosité de ses habitants, à l'image de Chantal Defaux qui a fait don de brassières et de chaussons au CCAS.



Issue d'une famille de couturières et de tricoteuses, Chantal manie les aiguilles depuis l'arrivée de son premier neveu, il y a plus de 40 ans.

Mordue de tricot, elle consacre deux heures par jour à sa passion et ne réalise que des ensembles, tous uniques et parfois empreints de fantaisie, pour les nourrissons. Les naissances se faisant plus rares dans son entourage, c'est alors qu'elle décide d'offrir 10 brassières et chaussons au CCAS.

Un nouveau-né vient d'agrandir votre famille ? Vous pouvez retirer gratuitement un ensemble au CCAS aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h).

Contact : 03.21.69.81.79.

LES ACCUEILS DE LOISIRS REPRENNENT DU SERVICE



Durant l'été, les accueils de loisirs accueillent vos enfants en toute sécurité.

Flèches matérialisées au sol, distances de sécurité et placement en quinconce durant le déjeuner... le centre Guillard s'est adapté, en juin, au contexte particulier afin d'accueillir les enfants lors des garderies et des services de cantine. Les petits écoliers ont pu se restaurer en toute sécurité.

De nouvelles dispositions entreront en vigueur en juillet pour les accueils de loisirs.

Suite à un allègement du protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement, les activités hors-les-murs sont autorisées et vos enfants auront la joie d'aller cet été au Musée du Louvre, au Parc d'Olhain, à la mer... Des petits groupes d'enfants seront constitués et resteront les mêmes tout au long de la session et ce, afin de pouvoir établir des contacts physiques entre enfants d'un même groupe. Chaque groupe se verra attribuer une salle. En revanche, les contacts et prêts de matériels entre deux groupes ne seront pas autorisés. Lors des trajets en bus, des mesures sanitaires strictes seront appliquées. Masques pour les agents, désinfection, aération, séparation des groupes. Malgré toutes ces dispositions, n'ayez crainte, tout est prévu pour que vos bambins passent de supers vacances !

INSCRIPTIONS ACCUEILS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES

Les inscriptions concernant les accueils péri (cantine/garderie) et extra scolaires (mercredi récréatif et centres de loisirs), pour l'année scolaire 2020/2021, débiteront à compter du 20 juillet 2020.

Les documents suivants sont à renouveler :

- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Vaccins (si différents des dernières photocopies fournies lors du dépôt du dossier en septembre 2019)

Ces documents devront être soit envoyés par mail à l'adresse suivante : enfancejeunesse@ville-harnes.fr ; soit déposés en mairie aux jours et horaires de permanence (l'accueil physique se fait sur rendez-vous). Pour les nouvelles inscriptions, un dossier est à retirer en mairie et à compléter. Un fois rempli, celui-ci devra être déposé en mairie aux jours et horaires de permanence (sur rendez-vous uniquement).

Permanences : lundi : de 13h30 à 17h ; mardi : de 8h30 à 12h ; mercredi : de 13h30 à 17h ; jeudi : de 8h30 à 12h ; vendredi : pas de permanence.

INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EN AOÛT



Le centre Guillard accueillera les enfants de 6 à 11 ans et le centre Anatole France accueillera les enfants de 2 à 5 ans. Le centre Barbusse, quant à lui, ne fonctionnera pas en août.

Les inscriptions se termineront le mercredi 15 juillet 2020.

Informations : service enfance-jeunesse au 03.21.79.42.79.

CONSEILS MUNICIPAUX DES 10 ET 18 JUIN 2020

Conseil Municipal du 10 juin :

1. Approbation du compte de gestion 2019 : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

2. Compte administratif 2019 - budget ville : Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité, le vote du budget de la ville du compte administratif 2019.

3. Compte administratif 2019 - budgets annexes : Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité, le vote des budgets annexes du compte administratif 2019.

4. Affectation des résultats 2019 : Le Conseil Municipal, a voté, à la majorité, les résultats des budgets ville, commerces et «Des Racines et des Hommes».

5. Budget primitif ville 2020 : Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité, le budget primitif 2020 du budget général de la commune.

6. Budgets primitifs des budgets annexes : Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité, le budget primitif 2020 des budgets annexes «bâtiments à caractère économique et commercial» et «Des Racines et des Hommes».

7. Vote des taux : Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, de reconduire, pour l'année 2020, les différents taux des taxes locales, à savoir : taxe foncière bâtie : 27,91% et taxe foncière non bâtie : 89,79%.

11.1. Subventions annuelles de fonctionnement aux associations : Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le versement des subventions aux associations.

11.2. Subventions à projet : Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, le versement des subventions à projet aux associations «Opieka» et «Agac».

13. Acquisition d'un immeuble : Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, l'acquisition d'une propriété connexe à l'impasse des Colinettes, en vue de réaliser un parking public permettant de désengorger la rue des Fusillés.

Conseil Municipal du 18 juin :

3. Election des représentants dans les commissions municipales: le Conseil Municipal a voté l'élection des représentants dans les différentes commissions, à savoir: sport, culture, vie associative, jumelages - finances, budget, affaires générales - petite enfance, jeunesse, éducation - cadre de vie, urbanisme, développement durable et économique - tranquillité publique, sécurité urbaine, démocratie participative - affaires sociales, bel âge, logement, santé.

4. Election des représentants : le Conseil Municipal a voté l'élection des représentants pour le CCAS, la commission d'appel d'offres et de délégations de service public et la commission urbanisme.

5. Désignation de délégués : Le Conseil Municipal a désigné les délégués pour : le Comité Technique, la compétence en matière d'autorisations d'urbanisme, la commission d'accessibilité handicapé, la commission de sécurité d'arrondissement, l'association des communes minières, la FDE 62, le Conseil d'Administration du collège, le Comité National d'Action Sociale, le correspondant défense, Droit de Cité, Culture Commune, la commission de suivi de site - usine d'incinération des ordures ménagères, la commission de suivi de site - Sotrenor de Courrières, la commission de suivi de site - Recytech à Fouquières-les-Lens, Euralens, la Chaîne des Terrils, 3ID, les membres de la CAO - Berges de la Souchez - Aménagement du Parc Souchez-Aval, le représentant à l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES), les représentants à la commission communale des impôts directs.

12. Charte ERBM : Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la signature de la charte d'adhésion volontaire au référentiel d'ambitions partagées dans le cadre de la rénovation intégrée des cités minières et de la réhabilitation des logements miniers.

13. Enquête publique environnementale - extension du plan d'épandage par la SAS Mc Cain Alimentaire : Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur l'enquête publique pré-citée.

14. Organisation de la semaine scolaire : Le Conseil Municipal a décidé de maintenir, à l'unanimité, la semaine de 4 jours.

15. Passerelle du Bois de Florimond - transfert de la tranche opérationnelle du marché de maîtrise d'œuvre n°3 de la CALL à la ville : Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la signature de l'avenant au marché.

16. Reconstruction de la passerelle du Bois de Florimond - Fonds de concours - CALL : Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la signature de la convention, permettant à la CALL d'accompagner, à hauteur de 120.000 euros, la reconstruction de la passerelle.

17. Berges de la Souchez - Convention avec l'Office du Tourisme de Lens-Liévin : Afin de favoriser la lisibilité et la notoriété du parc des berges de la Souchez, le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, la signature d'une convention afin de collaborer avec l'Office du Tourisme.

18. Modalités de mise à disposition de tablettes numériques destinées à l'information des élus - convention de mise à disposition du matériel informatique : Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la mise à disposition de tablettes dans une optique de développement durable, ainsi que la signature de la convention pré-citée.



DES AMÉNAGEMENTS POUR POURSUIVRE CETTE LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

Bien que l'épidémie recule, le virus existe et circule toujours. La vigilance reste donc de mise. Des modifications ont été entreprises dans les bâtiments municipaux afin de pouvoir de nouveau vous accueillir dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Que ce soit à la mairie, au Centre Culturel J.-Prévert (hall, WC), à la médiathèque ou encore à la piscine (hall), le port du masque est vivement recommandé. Le lavage des mains est obligatoire à l'entrée des bâtiments. Du gel hydroalcoolique est mis à votre disposition à cet effet.

Par ailleurs, il vous est aussi demandé de maintenir une distanciation sociale d'un mètre minimum, tant avec les autres usagers dans les files d'attente qu'avec le personnel communal. Aussi, des vitres en plexiglas ont été posées au niveau des accueils et bureaux ; et des adhésifs, collés sur les sols.

Au Centre Culturel par exemple, de la rubalise a été disposée sur les rangées interdites d'accès. Les 4 configurations de la salle ont été pensées afin qu'un même siège ne soit pas réutilisé avant 48h, la durée de vie du virus sur les tissus.

Dans chaque bâtiment, des sens de circulation ont été élaborés et permettent d'éviter le croisement des flux.

Ainsi, vous y accédez par les halls habituels, mais en ressortez par une autre issue : sur le côté pour le Prévert, ou encore à l'arrière pour la médiathèque.

Nous vous remercions de bien vouloir vous présenter aux accueils, de suivre le fléchage au sol et/ou sur les murs, et de respecter tant ces consignes de sécurité sanitaire que les indications des agents municipaux.

Veillez également noter que les espaces d'animations de la médiathèque ne sont pas accessibles. Vous pourrez néanmoins vous y inscrire, emprunter et restituer des documents. A différents endroits, vous trouverez des chariots et tables sur lesquels vous pourrez poser les ouvrages que vous aurez manipulés. Ils seront désinfectés avant leur réintégration dans les rayons.

Enfin, les points de contacts (poignées, rampes, robinets, bouton de l'ascenseur, bureaux et plans de travail, vestiaires, bords des bassins...) sont régulièrement désinfectés tout au long de la journée.

Aérés, tous les bâtiments font l'objet d'un entretien quotidien approfondi avec un virucide.

Ensemble, continuons de lutter contre le Covid19.

PRUDENCE ET RESPECT POUR LES RÉOUVERTURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Depuis le déconfinement, chacun reprend peu à peu le cours de sa vie. A Harnes aussi, les services et bâtiments publics vous accueillent de nouveau. Horaires, protocole... on fait le point.

Vous avez été nombreux à applaudir le système de drive mis en place à la **médiathèque La Source** durant le confinement. Petits et grands ont ainsi pu profiter des ressources de la médiathèque pour ne pas laisser l'ennui les ronger. Nous sommes heureux de vous annoncer sa réouverture dès le 7 juillet !

Le drive a pris fin le 6 juillet. Désormais, vous serez accueillis du mardi au samedi de 14h à 17h. Afin de garantir votre sécurité, des conditions spécifiques Covid-19 sont opérationnelles. La consultation sur place n'est pour le moment pas permise. Les usagers sont uniquement autorisés à s'y rendre pour des opérations de prêt/retour de documents. N'oublions pas les gestes barrières. Vous devrez respecter le plan de circulation, le port du masque pour les plus de 11 ans, l'utilisation du gel hydroalcoolique. Le personnel se charge, quant à lui, de respecter une quarantaine de 3 jours et de désinfecter les documents rendus. 20 personnes maximum seront admises simultanément dans la structure.

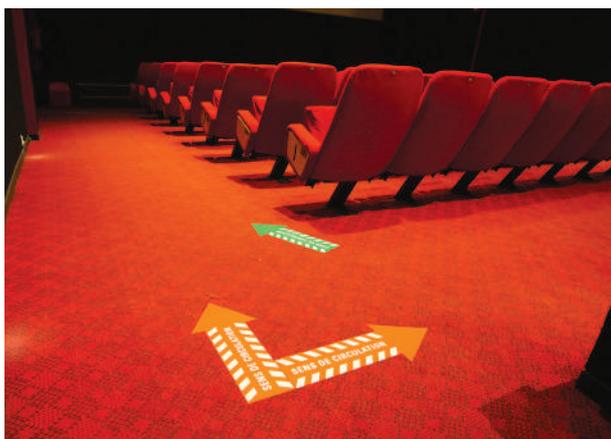
Nos aînés sont heureux de pouvoir recevoir la visite de leurs proches. Depuis quelques semaines, la **Résidence Autonomie Ambroise Croizat** est autorisée à faire entrer les familles. Les précautions sont toujours de rigueur : 2 personnes par visite avec signature du registre à l'entrée/sortie, port du masque et désinfection des mains obligatoires, respect des sens de circulation et des distances. Fini le confinement en chambre ! Les résidents ont la joie de pouvoir participer à des activités, des animations sans contact rapproché et qui correspondent au protocole recommandé. Les repas sont d'ailleurs servis en salle de restauration avec respect des distances et alternance des places assises. Heure des visites : 8h30-17h.

Le **CCAS**, toujours sur le pied de guerre, poursuit son accompagnement. Il n'est plus nécessaire de prendre rendez-vous mais vous êtes cordialement invités à respecter scrupuleusement le mètre requis, le port du masque, l'utilisation du gel et le fléchage des parcours.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h/13h30-17h du lundi au vendredi.

Qui n'a pas rêvé d'un plongeon lors de ce confinement où le beau temps était au rendez-vous ? La **piscine Marius-Leclercq** a rouvert le 6 juillet, oui oui ! Le public peut être accueilli sans réservation et sans distanciation. Les casiers et les douches sont mis à disposition.





Nouveaux horaires pour la période du 6 juillet au 30 août : du lundi au vendredi de 10h à 12h30 (remontée des bassins à 12h) et de 14h à 18h30 (remontée des bassins à 18h). Le samedi de 9h à 12h30 (remontée des bassins à 12h) et de 14h à 18h30 (remontée des bassins à 18h).

Dès le lundi 31 août, reprise des activités aux horaires classiques.

Si vos rendez-vous culturels ont été annulés voire reportés lors du confinement, ce n'est que partie remise. Les musées sont toujours fermés mais le **Centre Culturel Jacques Prévert** vous attend.

Se faire une toile, durant le confinement, était devenu un luxe que seuls les détenteurs de vidéoprojecteur pouvaient apprécier ! Pour votre plus grand plaisir, les portes du Centre Culturel Jacques Prévert rouvrent. Les spectacles vivants ne sont toujours pas autorisés mais le cinéma, oui.

Des mesures sanitaires strictes sont à appliquer, par les agents des structures comme les visiteurs. Friction des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée, port du masque lors des déplacements pour les 11 ans et plus, distanciation physique, sens unique de circulation matérialisé... Privilégiez le paiement sans contact et appelez le 03.21.76.21.09 pour réserver car la jauge sera limitée.

Le **Musée de l'Ecole et de la Mine** reste fermé pour le moment et le **Musée d'Histoire et d'Archéologie** sera bientôt ouvert. Un protocole sanitaire est à l'étude.

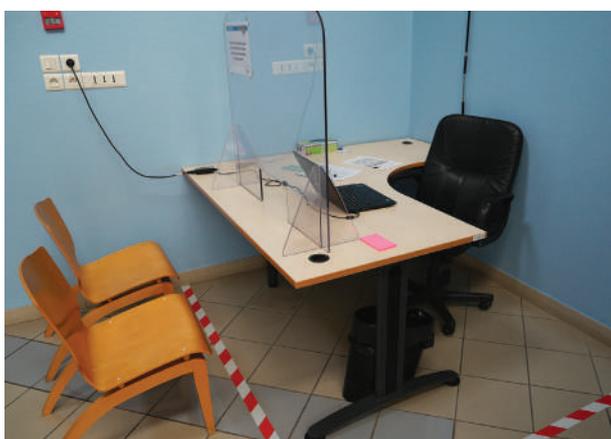
Besoin d'informations ou d'aides dans vos démarches administratives ? Le **Point Information Jeunesse** a rouvert le 15 juin et sur rendez-vous. Contact au 03.21.13.82.42 ou par mail à pij@ville-harnes.fr ou via le Facebook «Pij Harnes».

Horaires d'ouverture : 8h30-12h/13h30-17h du lundi au vendredi.

La **Maison des Initiatives Citoyennes** vous accueille sur rendez-vous les lundis, mercredis et vendredis. Appelez au 03.21.67.43.10 les lundis, mardis et jeudis pour réserver votre créneau. A noter que la MIC sera fermée pour congés d'été du 20 juillet au 14 août.

Enfin, les regroupements d'assistantes maternelles étant autorisés, le **Relais Petite Enfance** accueille sur rendez-vous. Le lundi de 13h30 à 18h30, le mercredi de 8h30 à 12h, le jeudi de 17h à 18h30 et le vendredi de 13h30 à 17h. Concernant les temps d'animation, ils ont lieu les mardis, jeudis et vendredis matin de 9h à 11h sur inscription. Le port du masque est vivement conseillé ainsi que l'usage du gel hydroalcoolique à l'entrée du bâtiment.

Tél : 03.21.20.29.86 / 06.76.77.15.87 Mail : rpe@ville-harnes.fr



ETAT CIVIL

Naissances : Odrik WELLECAM, né le 7 mai - Louise LENTEMENT, née le 12 mai - Colyne OLEJNIK, née le 14 mai - Victoire LESZCZYNSKI BARWICKI, née le 14 mai - Maxime WATTELIER, né le 20 mai - Kailan DAMBRIN, née le 22 mai - Ayenn MESSAOUD, né le 23 mai - Eléonore BOUTHEMY, née le 25 mai - Djibril HACHMI, né le 25 mai - Lyhia BOULAY, née le 26 mai - Zakariya AMERHOUN, né le 27 mai - Marylou CHEVRY, née le 28 mai - Perline TEILLIEZ TAVERNESE, née le 30 mai - Isaiïah DECAMPS, né le 29 mai - Logan DECARPENTRIES, né le 5 juin - Mia LENCEL, née le 7 juin - Zoé TOLLOT, née le 13 juin - Roméo RIGAUT, né le 14 juin - Julia HURBAIN, née le 14 juin - Owen LEGRU, né le 16 juin - Zakaria RYCKEWAERT, né le 17 juin - Tom GRANDSIRE, né le 19 juin - Simon VILELA, né le 20 juin.

Décès : Argentine CLÉMENT, 70 ans - Antonio RITI, 83 ans - Jules COCQUET, 90 ans - Reine TONNEAU épouse de Gaston THOMAS, 83 ans - Henri MATYKOWSKI, 84 ans - Odette FAUPEL veuve de Edouard BARON, 89 ans - Léokadji WIELA veuve de Jean RYCHLINSKI, 96 ans.

Mariages : Vendredi 26 juin 2020 : Cassandra DELEAU et Madgid BOURAGHDA. Samedi 27 juin 2020 : Soumaya JARMOUN et Soufiane BENCHAOU.

PERMANENCES DES ÉLUS

Jusqu'à nouvel ordre, les permanences avec les élus sont suspendues. Il vous est néanmoins possible de les contacter en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet, à l'adresse suivante : <https://www.ville-harnes.fr/site/prendre-un-rdv/>

CONCILIATRICE DE JUSTICE

Jusqu'à nouvel ordre, les permanences avec la conciliatrice de justice sont suspendues.

FERMETURE DE LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

La Maison de Justice et du Droit de Lens sera fermée du 6 au 28 août 2020. Contact : 03.91.83.01.10 ou mjd-lens@justice.fr

PERMANENCES DE LA FNATH

Les permanences de la FNATH se dérouleront désormais à l'espace Jacquart, les 3^{ème} mercredi et 1^{er} samedi du mois.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La société Nicollin procédera au ramassage des encombrants les 15, 16 et 17 juillet 2020, selon les secteurs. Retrouvez les plans et secteurs sur le site internet de la ville : <https://www.ville-harnes.fr/site/collecte-des-dechets/>

CONFINEMENT ET RAVITAILLEMENT DANS LA FRANCE OCCUPÉE



L'attente devant un magasin, pendant l'Occupation, sans distanciation...

Après leur brutale invasion en mai 1940, les Allemands se déploient et édictent leurs règles faites d'interdits : dans les lieux occupés, aucun rassemblement sur la voie publique n'est toléré et toute circulation après 22 heures est proscrite.

La France est coupée en quatre zones et la nôtre, située dans « la zone interdite », plus peuplée, plus industrialisée est directement soumise à l'administration allemande, devenant en quelque sorte la colonie économique du 3^{ème} Reich.

Grâce aux achats officiels payés avec les frais d'occupation, grâce aussi aux achats clandestins qui font la fortune des intermédiaires, grâce enfin aux prises de guerre et aux réquisitions, l'Occupant allemand va littéralement détraquer l'économie française déjà affectée par les destructions de l'invasion.

De fait, il a alors le contrôle sur l'économie régionale qui subit une colossale crise du ravitaillement. Les excédents agricoles partent pour la Belgique et l'Allemagne. Dans notre région, le rationnement est sévère : 300g de pain par semaine (450 pour les Mineurs), 100g de beurre par semaine (200 pour les Mineurs). On se met à cultiver de tout dans les jardins, même du tabac. De petits terrains incultes a priori sont bêchés et cultivés, nécessité oblige. A Harnes, des hommes se mettent à défricher quelques ares du bois Charlemagne^o en abattant les arbres à la hache.

Durant l'hiver 1940, la vie devient plus difficile encore pour les Mineurs notamment, sommés de produire davantage. Le

Avec les Amis du Vieil Harnes

rationnement ne permet guère de fournir plus de 1500 calories par jour, il faut avoir recours parfois au « marché noir » ; peu de gens en ont les moyens car les taux sont élevés, et la faim les taraude...

Le lait, le beurre sont très chers ainsi que la viande ! Pour essayer de trouver ces produits au meilleur prix, il faut se rendre à la campagne en faisant 50 km à vélo ou en empruntant le petit train Lens-Frévent afin d'aller dans une ferme où l'on troquera de la graisse, du tabac et de la toile de fosse contre des produits laitiers, des œufs ou un peu de viande.

Dans le courant de l'année 1941, le rationnement s'organise, des cartes d'approvisionnement apparaissent. Des queues se forment devant les magasins : il faut attendre, sous la pluie, dans le froid parfois de longues heures.

En janvier 41, la Délégation Spéciale qui gère la commune mettra en place un comité placé sous l'égide du Secours National pour venir en aide aux plus démunis en distribuant des denrées ou en offrant aux élèves nécessiteux, dans les écoles, un bol de soupe chaude aux heures de récréation.

Les carences de toute nature, les restrictions, seront à l'origine de l'imposante grève des Mineurs de mai-juin 1941. Celle-ci verra des femmes de Mineurs aux côtés de leurs maris dans les manifestations aux portes des Grands Bureaux.

Première révolte d'envergure dans la région contre l'Occupant, cette grève très dure entraînera la déportation de 270 ouvriers dont la moitié ne reviendront jamais.

°situé aux confins de Harnes et de Courrières



PROGRAMMATION JUILLET 2020

Centre Culturel Jacques Prévert, 36 rue de Montceau-les-Mines - 62440 Harnes

Semaine du 1er au 7 juillet 2020	Mer 1	Jeu 2	Ven 3	Sam 4	Dim 5	Lun 6	Mar 7
SONIC LE FILM <i>Dessin animé / 1h39 / Tout public</i>	10h 15h	15h	15h	15h	15h	15h	15h
BIRDS OF PREY ET LA FANTABULEUSE ... <i>Aventure, Action / 1h49 / Interdit aux moins de 12 ans</i>	18h		18h	18h	18h		

Semaine du 8 au 14 juillet 2020	Mer 8	Jeu 9	Ven 10	Sam 11	Dim 12	Lun 13	Mar 14
EN AVANT <i>Dessin animé / 1h42 / Tout public</i>	10h 15h	15h	15h	15h	15h	15h	
MINE DE RIEN <i>Comédie / 1h25 / Tout public</i>	18h		18h	18h	18h		

Semaine du 15 au 21 juillet 2020	Mer 15	Jeu 16	Ven 17	Sam 18	Dim 19	Lun 20	Mar 21
NOUS, LES CHIENS <i>Dessin animé / 1h42 / Tout public</i>	10h 15h	15h	15h	15h	15h		15h
L'APPEL DE LA FORÊT <i>Aventure / 1h40 / Tout public</i>	18h		18h	18h	18h		

Semaine du 22 au 28 juillet 2020	Mer 22	Jeu 23	Ven 24	Sam 25	Dim 26	Lun 27	Mar 28
COCO <i>Dessin animé / 1h45 / Tout public</i>	10h 15h	15h	15h	15h	15h		15h
DE GAULLE <i>Biopic / 1h49 / Tout public</i>	18h		18h	18h	18h		

Semaine du 29 juillet au 4 août 2020	Mer 29	Jeu 30	Ven 31	Sam 1	Dim 2	Lun 3	Mar 4
SCOOBY ! <i>Dessin animé / 1h34 / Tout public</i>	10h 15h	15h	15h	15h	15h		15h
TOUT SIMPLEMENT NOIR <i>Comédie / 1h30 / Tout public</i>	18h		18h	18h	18h		

Prévente les jeudis matin ou autres jours sur rendez-vous

Contact : 03.21.76.21.09 / jacques.prevert@ville-harnes.fr



Tarifs :
 Tarif plein : 5€ - Tarif réduit* : 4€ - Mercredi et vacances : 3,30€ - Groupe (à partir de 8) : 2,70€
 Participation de 1€ pour le goûter
 * -18 ans, +60 ans, demandeurs d'emploi, AAH, bénéficiaires du RSA, étudiants, Pass' Culture (justifier avant encaissement), Adhérents Amicale des Communaux de Harnes
 Pièce d'identité obligatoire

Conception et impression : Ville de Harnes

